CHRONOLOGIE de la PROCEDURE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Dépôt

Demande de permis de construire
Déclaration préalable

Délais d'instruction

Permis de contruire : 2 mois
Déclaration préalable : 1 mois

Affichage de l'autorisation sur le bien

Délais de recours

Retrait de l'administration : **3 mois** à compter de la délivrance de l'autorisation
Recours des tiers : **2 mois** à compter de la date d'affichage de l'autorisation

A l'achèvement, Déposer la **déclaration attestant l'achèvement et la conformité** des travaux à la mairie

3 - 5 mois après : Demander **l'attestation de non contestation de la conformité** à la mairie